Inscription au tirage au sort des exposant.e.s • Foire aux Croûtes • 36ème édition
Jeudi 6, vendredi 7 & samedi 8 mai • Brest • 2027 • Association Plage Guérin

Depuis 1990, la Foire aux Croûtes, inscrite dans le patrimoine et le décor brestois fait vibrer la place Guérin avec un événement artistique, convivial et populaire. Chaque année, la Foire célèbre la diversité des talents et met l'art à portée de main pour tou·te·s, au milieu de concerts, spectacles et animations. Durant 3 jours, plus d'une centaine d'artistes se retrouvent pour partager leurs œuvres auprès du public dans une ambiance chaleureuse et festive.

RAPPEL GÉNÉRAL :

• Cette inscription au tirage au sort s'adresse aux artistes amateur.trices et professionnel.les
• Merci de bien prendre connaissance du règlement de l'événement (ci-joint)
• Seules les œuvres d'art réalisées par les artistes pourront être exposées
• Toute revente commerciale est interdite

Ne sont pas admis à la vente sur la Foire aux Croûtes :

• Bijoux
• Photographies (argentique, numérique, collodions humides, cyanotypes…)
• Céramique utilitaire (assiettes, bols, tasses…)
• Vêtements (hors sérigraphie)
• Créations réalisées par IA

L'organisation vous demandera systématiquement de les retirer et se réserve le droit d'attribuer votre stand à quelqu'un.e d'autre si cette règle n'est pas respectée.

1) AVANT LE 23/01/27 : Expédier ce bulletin d'inscription + règlement signé + justificatif d'assurance + chèque de participation au tirage au sort de 5 € à l'ordre de « Association Plage Guérin » à l'adresse :

Fabienne Léon - 16 rue Henri Moissan - 29 200 BREST

2) À l'issue du tirage au sort (qui aura lieu le samedi 30 janvier 2027), si vous avez obtenu un stand, vous serez prévenu.e par courrier postal. Dès réception, confirmez votre participation en expédiant un chèque correspondant au montant de votre stand.

Les résultats du tirage au sort seront diffusés sur notre site web + nos réseaux sociaux. Nous vous invitons à vous abonner sur nos pages si vous souhaitez être informé.e.s de l'actualité concernant la Foire aux Croûtes :

• *Site Web : www.foireauxcroutes.com*
• *Instagram et facebook : @lafoireauxcroutes*

3) Bulletin d'inscription au tirage au sort de la Foire aux Croûtes 2027

Nom :Prénom : …….

Adresse : ……

Email : ……

Téléphone : ……

Types de stand : Choisir 1 seule option sur ces 2 propositions - Entourez votre choix

• Option 1 :
En intérieur sous chapiteaux - Box 4m x 3m - À partager avec au moins 1 autre artiste sur liste d'attente : 160 €

• Option 2 :
En extérieur - Linéaire 3m - Installation à monter tous les matins et à démonter tous les soirs : 65 €

4) Règlement des exposant.e.s à la Foire aux croûtes - À lire et à signer

A) Attribution et partage du stand

• **À l'intérieur,** il est obligatoire de partager son box avec au moins un autre artiste **sur liste d'attente**
• **À l'extérieur,** il est possible de partager son emplacement avec un ou plusieurs artistes **sur liste d'attente**

La taille du stand et le tarif restent les mêmes quelque soit le nombre d'exposant.es qui le partagent :160 € pour un stand de 3m x 4m à l'intérieur / 65 € pour un stand linéaire de 3m à l'extérieur. Le comité exposant.es établit le plan d'attribution des stands en tenant compte de multiples contraintes. Aucune réclamation ni demande particulière ne pourra être prise en compte le jour-même.

B) Installation

Le stationnement des véhicules n'est pas autorisé dans le périmètre de la Foire aux croûtes

Avant de s'installer tous les exposant.es (intérieur + extérieur) devront se présenter à l'accueil de la Foire aux croûtes (chalet situé à l'angle de la rue Massillon / rue Navarin) où toutes les indications concernant leur déchargement et installation leur seront fournies.

Tous.tes les exposant.es (intérieur + extérieur) doivent apporter tout le mobilier, matériel et décoration nécessaires à l'exposition de leurs œuvres sur leur stand : tables, chaises, nappes, chevalets, présentoirs, cimaises, crochets, barnums, parasols…

Les clous et vis ne sont pas autorisés sur les panneaux de bois à l'intérieur. Les barnums et parasols en extérieur doivent être correctement arrimés pour résister au vent. Afin de permettre une circulation fluide du public, ces abris devront respecter les dimensions admises par les organisateurs (max : 3m x3m).

Matériel fourni :

- À l'intérieur : panneaux de bois et grilles caddie pour accrochage
- À l'extérieur : une grille de 3m de long (grille de chantier)
-

C) Assurances

Tous.tes les exposant.es doivent être couvert.e.s par une assurance pour tous les dégâts qu'il.elle pourrait causer aux autres exposant.es, au public ou au matériel mis à disposition par l'association.
Vous devrez fournir, pour chaque artiste présent.e sur le stand, un justificatif d'assurance en Responsabilité Civile nominatif et en cours de validité 2027 (RC professionnelle ou RC d'assurance habitation personnelle).

Les exposant.es ne sont pas couverts par l'assurance de l'Association Plage Guérin. L'association ne peut être tenue responsable de dégradations ou de vols de vos œuvres ou matériels.

D) Désistement et annulation

En cas d'intempéries, les exposant.es ne pourront prétendre à aucune indemnisation des frais engagés, ni des éventuels dégâts qu'ils auraient à déplorer.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'exposant.e. Les exposant.e.s doivent régler leur stand dès réception du courrier d'attribution. **Le stand sera attribué à un.e artiste sur liste d'attente à partir du 15 mars si le règlement n'est pas effectué.**

Enfin, si l'association Plage Guérin devait être amenée pour une raison indépendante de sa volonté à annuler la manifestation, elle ne serait en aucun cas tenue pour responsable. Dans ce cas, les sommes versées par les exposant.es ne seraient pas remboursées.

E) Honnêteté d'engagement

L'inscription est individuelle. La personne inscrite devra être présente sur son stand à la Foire aux Croûtes. Dans le cas contraire son stand sera attribué à quelqu'un.e de la liste d'attente.
On n'inscrit pas tous les membres de sa famille, des amis, dans le but d'avoir à tout prix un stand à la Foire aux Croûtes.
Pour les associations de peintres : on n'inscrit pas tous les membres du cours, seulement ceux qui veulent participer.
Pour les artistes issu.e.s d'une même famille, plusieurs inscriptions sont autorisées si et seulement si, chaque membre participant au tirage au sort possède son propre travail artistique.

F) Prises de vues

Vous êtes informé.es, dès l'annonce de l'événement, que des prises de vues pourront être réalisées et utilisées à des fins de presse et de communication de l'association, notamment sur son site internet et réseaux sociaux.

G) Comportement

Nous vous demandons d'avoir une attitude respectueuse et bienveillante en toutes circonstances. Pour rappel, toutes les personnes de l'association Plage Guérin et de l'organisation de la Foire aux Croûtes sont **bénévoles**.

H) Signature

Tout dossier envoyé incomplet ou sans signature du règlement sera invalide, sans participation au tirage au sort.

Je soussigné.e,
déclare avoir pris connaissance de ce règlement et accepte de m'y conformer.

Ceci est une inscription pour la participation au tirage au sort des exposant.es à la Foire aux croûtes 2027 et ne vaut pas pour une attribution définitive de stand.

Mon dossier est complet (cocher les cases) :

	Bulletin d'inscription rempli
	Règlement signé
	Chèque de participation au tirage au sort de 5 € à l'ordre de « Association Plage Guérin »

Si vous êtes tiré.es au sort le 30/01/2027, vous recevrez un courrier pour votre inscription définitive, avec toutes les informations relatives à l'organisation de l'évènement.

À :, le :

Signature :

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par e-mail :
expo@foireauxcroutes.com • Objet : Comité exposant.es

Association Plage Guérin • SIRET : 814 183 307 00028 • Siège social : 27 rue Erwan Marec 29200 BREST

(ne pas envoyer votre inscription à cette adresse, merci)